

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE
Canton de Bourgogne
Commune de BAZANCOURT 51110

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la circulation
et du stationnement des véhicules
Rue Jean Jaurès et rue de la République

2025/031

Le Maire de Bazancourt,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-3,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant la demande de SARL BOUILLARD ET CASAGRANDE sise à ZA Route de Novion-Porcien, 08270 FAISSAUT,

Considérant qu'il y a lieu de régler temporairement la circulation et le stationnement des véhicules **au niveau du n°44 de la rue Jean Jaurès jusqu'à l'intersection avec la rue de la République et de la rue de la République**, afin que la société SARL BOUILLARD ET CASAGRANDE effectue des travaux de modification du réseau électrique,

ARRETE

Article 1 : A compter **du lundi 12 mai 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025** inclus, la circulation des véhicules sera modifiée **au niveau du n°44 de la rue Jean Jaurès jusqu'à l'intersection avec la rue de la République et de la rue de la République**.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 kms/heure.

Tout dépassement par des véhicules légers et des poids lourds sera interdit.

Article 2 : Durant cette période, le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier. Une signalisation adaptée sera mise en place pour éviter les accidents.

Article 3 : La circulation des piétons sur le trottoir sera interdite et devra être renvoyée sur le trottoir d'en face avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents.

Article 4 : Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place par la société SARL BOUILLARD ET CASAGRANDE.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois et Règlement en vigueur.

Article 6 : Le Maire de Bazancourt et le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bazancourt sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la société SARL BOUILLARD ET CASAGRANDE.



Fait à Bazancourt, le 7 mai 2025

Le Maire,


Dominique LECLERE